

AFFAIRE N° 4. - Approbation des dépenses relatives à des installations téléphoniques effectuées par le compte de la Commune de Saint-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les dépenses relatives à :

- a) l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis - Coût: 21.750 francs;
- b) l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'Ecole des Filles des Camélias - Coût: 36.000 francs CFA;
- c) l'installation d'un poste téléphonique principal au domicile du Secrétaire Général de Mairie à Montgaillard - Coût 40.000 Frs CFA.
- d) déplacement d'un poste téléphonique du poste de police municipale qui a été transféré de la rue Lucien Gapparin dans l'Allée Ouest du Grand Marché - Coût: 11.475 Frs CFA.

Je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.